

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



La laïcité religieuse

La France est la seule démocratie occidentale dont l'identité politique moderne s'est construite contre la religion.

(Manuel Valls, le 3 mars dernier, présentant à Strasbourg la nouvelle formation des imams)

En théorie, la laïcité est une organisation de la vie en communauté qui vise à empêcher la société et la religion d'empiéter l'une sur l'autre. Elle le fait en neutralisant l'espace public et en restreignant l'exercice de la religion à la sphère privée: chacun pratique librement sa religion en privé et, en public, vaque non moins librement à ses affaires professionnelles, associatives, sportives ou autres.

Le problème, c'est que cette stricte séparation du temporel et du spirituel fait l'impasse sur le caractère universaliste et exclusif des religions chrétienne et musulmane, lesquelles s'adressent l'une et l'autre «à tous les hommes et à tout l'homme», pour reprendre une formule des années 1970.

«A tous les hommes», cela veut dire que ces religions sont spontanément missionnaires. Certains diront «conquérantes», ce qui est particulièrement vrai de l'islam, dont le livre saint fusionne énergiquement le religieux et le politique. Quoi qu'il en soit, c'est un devoir pour les fidèles des deux religions de s'efforcer de convertir les adeptes des autres religions, les incroyants et les indifférents.

«A tout l'homme» signifie que la religion touche de près ou de loin tous les domaines humains, y compris la politique. Quand une religion

est forte, elle inspire les mœurs et les mœurs fondent les lois. Ce mécanisme naturel répond à notre besoin fondamental d'unité.

Dès lors, la division laïque de la société représente pour le croyant une mutilation religieuse qui l'empêche de vivre pleinement sa foi. Aussi la laïcité lui apparaît-elle fatalement comme une religion concurrente. N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'elle est?

Car la laïcité ne doit pas être confondue avec la tolérance religieuse que l'Edit de Nantes accordait au culte protestant, ni avec la neutralité religieuse observée par la Confédération suisse, ni même avec l'indifférence religieuse du monde occidental moderne. La laïcité plonge ses racines dans la lutte sanglante que les Lumières ont conduite contre le christianisme.

Qu'elle se soit construite contre la religion, comme le dit M. Valls, ne l'empêche pas de présenter toutes les caractéristiques d'une religion. Elle est elle aussi universaliste, elle s'adresse elle aussi à tous les hommes et à tout l'homme. Rejetant Dieu, elle n'en vénère pas moins l'espèce de semi-transcendance que sont les «valeurs républicaines»: le rationalisme, le multiculturalisme, l'internationalisme, l'étatisme et quelques autres.

La laïcité aussi est missionnaire. L'évolution des lois françaises le montre, la ligne de séparation qu'elle trace entre la société civile et la religion ne cesse d'avancer et de restreindre le champ religieux proprement dit.

Ainsi, la sphère privée à laquelle la laïcité restreint l'exercice de la reli-

gion fut jusqu'à maintenant celle de la famille. On peut craindre qu'elle ne se voie peu à peu réduite à la sphère individuelle. Un enseignement familial religieux en désaccord avec l'école laïque ne représente-t-il pas, en effet, une intolérable intrusion parentale dans la vie personnelle de l'enfant? L'Etat laïque a le devoir d'intervenir.

La laïcité plonge ses racines dans la lutte sanglante que les Lumières ont conduite contre le christianisme.

La laïcité aussi a ses rites. Le gouvernement français a décidé que la Fête de la laïcité aurait lieu tous les 9 décembre, rappel de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La laïcité a son clergé. Dès cette année, plus de mille enseignants vont se répandre dans la nature scolaire pour y prêcher la bonne nouvelle laïque. Les paroles et les comportements non conformes devront être dénoncés, poursuivis et sanctionnés. Car la laïcité a aussi ses bigots, ses délateurs et son inquisition.

On comprend qu'une religion minoritaire revendique la laïcité, jugeant qu'une pratique restreinte au privé vaut mieux que l'interdiction pure et simple, voire les persécutions. Chrétien en Arabie Saoudite, je préférerais aussi cent fois un pouvoir laïque à un pouvoir religieux.

En revanche, on aimerait que l'Eglise majoritaire, inspiratrice séculaire de nos mœurs et gardienne du dépôt de la foi, résiste mieux à une laïcité qui l'évacue progressivement de la vie publique. On aimerait que des philosophes mettent en question cette pensée mutilante qui déchire l'être humain en deux, le citoyen d'un côté et le croyant de l'autre. On aimerait encore que des politologues critiquent une conception politique qui se donne pour objet, non une communauté historique et territoriale, mais un catalogue de «valeurs» aussi imprécises qu'inutilisables.

On aimerait enfin – on a le droit de rêver – que la laïcité exige, au nom même de ses principes, que les médias et le monde officiel cessent d'encombrer de leurs prédications laïques l'espace public qu'elle est censée avoir neutralisé.

Olivier Delacréz

Musique du temps de la Passion

A l'approche de Pâques, les concerts de musique sacrée se multiplient comme les primevères dans les champs. Le plus souvent, c'est bien sûr le grand J.-S. Bach qui impose son immense stature, notamment grâce à ses Passions, exécutées presque chaque année en terre vaudoise. Mais cette fois, c'est d'une œuvre beaucoup moins connue que nous voulons parler: la *Passion selon saint Marc* de Reinhard Keiser, compositeur ayant vécu comme Bach, à cheval sur les XVII^e et XVIII^e siècles, puisque né en 1674 et mort en 1739 à Hambourg, où il avait été nommé en 1702 directeur du théâtre de la ville. Auteur d'un nombre considérable d'ouvrages lyriques (quelques-uns ont été enregistrés), il a écrit aussi des œuvres de musique sacrée, parmi lesquelles cette *Passion selon saint*

Marc, écrite vers 1717, dont la structure et certains numéros préfigurent les œuvres de Bach (la *saint Jean*, dans sa première version, date de 1723). Il est du reste quasi certain que celui-ci a interprété l'œuvre de Keiser dans le cadre de ses activités de Cantor de Leipzig et qu'elle l'a influencé dans l'écriture de ses propres Passions.

Il sera possible d'entendre cette œuvre deux fois le jour de Vendredi-Saint au temple de Morges, soit à 10h dans le cadre d'un culte, soit en concert (entrée payante) à 17h. Une centaine de choristes de la région de Morges et Aubonne participent à cette aventure musicale, soutenus instrumentalement par l'Ensemble baroque de Joux et dirigés par Thierry Daenzer.

Frédéric Monnier

Avec le printemps, les manifestants redescendent dans la rue



Jean Perrin, musicien vaudois

A cause de son patronyme et de son prénom (le même que celui de mon père), je me suis intéressé à la musique de Jean Perrin (1920-1989). Je me suis familiarisé avec les œuvres enregistrées, d'un accès difficile, mais qu'on finit par savourer: le *De Profundis*, le quatuor, les pièces pour piano, les concertos pour violoncelle, pour piano, pour violon, la troisième symphonie.

Quelle ne fut pas ma surprise, en fouinant dans l'unique librairie de Morges, de tomber sur ce qu'il est convenu d'appeler un «beau livre», de ceux qu'on offre à Noël. Celui-ci a été conçu et écrit par Antonin Scherrer, excellent musicologue. Il a paru en décembre 2013 aux éditions Infolio. Il semble qu'aucun de nos chers quotidiens n'en ait soufflé mot... Sur la couverture en noir et blanc, à contre-jour, on voit Jean Perrin au piano. Le livre est illustré de vignettes, de photos, de reproductions de partitions et de programmes, de portraits des célébrités qui ont compté dans la vie du compositeur. Un CD annexé présente divers extraits des œuvres principales; on entend aussi la voix de Perrin.

Jean Perrin, originaire de Vuiteboeuf, issu d'une famille protestante française émigrée à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, naît d'un père vaudois

(Marius) et d'une mère zuricoise, Julia (née Rathgeb). Dans la *Revue musicale de Suisse romande*, Pierre Hugli l'appelle «un Vaudois de vieille souche». Jean-Jacques Rapin écrit quant à lui (p.165): *Jean Perrin, comme d'autres Vaudois et parmi eux avant tout Gustave Roud, était marqué par notre double ascendance rhodanienne et nordique. Il entrait de plain-pied dans l'univers romantique allemand [...]*.

Avant de devenir compositeur, Perrin est un pianiste virtuose, admirateur d'Alfred Cortot et d'Edwin Fischer, trop émotif pour faire carrière, et de plus handicapé deux ans par les séquelles d'une fracture à un bras.

Il étudie le latin et le grec à l'Université de Lausanne tout en fréquentant le Conservatoire. Il ne cesse de composer, mais ne parvient à être joué qu'après ses trente ans. Discret, modeste, manquant de confiance en soi, sans épouse ni enfants, consentant à la solitude du créateur comme Ramuz à Paris, rebuté par les problèmes pratiques et administratifs, il doit compter sur ses proches pour faire connaître son talent. Sans son ami Jean Balissat (qui organise des journées football-jass-fondue pour Perrin et le chef d'orchestre Charles Dutoit!), sans les recommandations d'Alfred Cortot, sans Victor Desarzens qui interprète

son *Concerto grosso* avec l'OCL, sans Jean-Marie Auberson qui lui ouvre les portes de l'OSR, sans le pianiste Jean-François Antonioli qui joue et dirige plusieurs de ses cinquante-cinq numéros d'opus, Jean Perrin serait volontiers resté dans l'ombre.

Non content d'être pianiste, corniste (ce qui explique sa facilité d'écriture pour les cuivres) et compositeur, Jean Perrin écrit beaucoup. Dès les années 1940, Aloÿs Fornerod l'encourage à exercer la charge de critique musical, d'abord à la *Tribune de Lausanne*, puis à la *Gazette*. C'est l'époque où il est possible d'écrire une page entière sur le concerto pour piano de Schumann dans l'un ou l'autre des quotidiens vaudois. Dès 1962, Perrin rédige les notices des concerts de l'OCL.

La musique de Jean Perrin est souvent sombre, mélancolique, tourmentée; c'est son côté romantique. La poésie allemande l'attire, il aime Schumann. Il ne dédaigne pas l'influence française, appréciant surtout le dernier Fauré, celui des ultimes *Nocturnes*, de la seconde *Sonate pour violon et piano*, du *Trio*. Il a étudié à Paris auprès de Nadia Boulanger et de Darius Milhaud à qui tout l'oppose pourtant. Il aime aussi Bartók, Stravinski et surtout Alban Berg.

Jean Perrin nous éclaire lui-même sur la facture de sa musique (p. 101): *Je suis resté un classique et un romantique à une époque où on l'est peu [...]. Il ne s'agit pas d'échapper à son époque [...], mais de ressentir [...] ce point de rencontre mystérieux, inhérent à chacun, qui, unissant des forces complémentaires et parfois opposées, réalise notre expérience spirituelle de la vie. Que j'écrive une musique tonale souvent, parfois atonale ou polytonale, avec des pointes de langage sériel, est un problème d'ordre technique. Tous les modes d'écriture sont possibles, car l'unité existe au-delà des diversités. Le véritable problème, d'ordre moral et psychologique, demeure pour le*

compositeur et pour chacun de nous, sa réalité intérieure et unique.

La réalité intérieure... Celle de Jean Perrin est certes imprégnée de son appartenance au Pays de Vaud, mais il n'a destiné aucune partition aux chorales vaudoises à part un *Dona Nobis Pacem* pour chœur d'hommes à quatre voix, donné à l'occasion de la Fête des chanteurs vaudois de 1981. A ce propos, il écrit pourtant (p. 75): *Le chant choral est, en terre vaudoise, l'expression même de l'âme populaire. [...] Le chant a donné au peuple vaudois le sens de sa terre et représente en quelque sorte le symbole de sa vie. Il lui a donné le goût de l'effort et lui a montré la valeur d'une responsabilité collective. [...] Le chant représente, pour l'esprit individualiste des Vaudois, une forme supérieure de discipline collective et de maîtrise de soi-même. [...] Il est peut-être le meilleur moyen d'expression d'un peuple qui ressent fortement les choses, mais répugne à les traduire trop aisément par des mots.*

Parmi toutes les sources auxquelles Perrin, musicien et croyant, s'est abreuvé, c'est Bach qu'il faut mettre au premier rang, dont l'influence est sensible dans les œuvres qui tenaient le plus à cœur au compositeur, comme le *De Profundis*: *Ma foi est bien réelle*, dit Perrin (p. 178), *il me faut d'autant plus la nourrir – le croyant doute plus que tout autre [...]. Je pense que la musique qui touche au cœur est d'essence éternelle. Lorsque la communion avec autrui se fait sur un plan non contraint et sans violence, qu'elle s'impose avec le naturel d'un don d'amour, alors la substance transmise ne peut se perdre, s'user avec le temps. Car l'homme est fait pour échanger: sans cela la vie n'a aucun sens.*

Sur ces mots s'achève le livre d'Antonin Scherrer, qui contribue non seulement à assurer la postérité d'un musicien très estimable, mais retrace aussi plus de soixante ans d'histoire de la musique en Pays vaudois.

Jacques Perrin

La bourse du territoire

Depuis le 1^{er} mai 2014, il n'est plus possible de faire passer un seul mètre carré de terrain agricole en zone à bâtir. C'est ce qu'impose la disposition transitoire de la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

A la fin de l'année dernière, l'Office fédéral du développement territorial, qui dépend du Département de Mme Doris Leuthard, a recouru contre les décisions des conseils communaux d'Orbe et de Cheseaux-sur-Lausanne de colloquer en zone industrielle des terrains pour permettre le développement d'entreprises existantes et en accueillir de nouvelles.

La loi fédérale prévoit que «la surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter». Cela signifie qu'il peut y avoir compensation entre la zone agricole et la zone à bâtir: il est possible de colloquer un hectare en zone industrielle si on fait basculer en même temps un hectare de zone à bâtir dans la zone agricole. La surface totale des zones à bâtir légalisées n'est ainsi pas augmentée.

Mais qui est prêt à accepter que sa parcelle en zone à bâtir passe en zone agricole, avec la dévalorisation financière considérable que cela représente?

Certaines communes disposent de zones à bâtir manifestement surdimensionnées qui ne seront vraisemblablement pas vouées à la construction dans les quinze prochaines années. Ces terrains devront être dézonés à moyenne échéance. Il y a d'autres communes qui veulent étendre leur zone à bâtir. Où se trouvent ces terrains et comment indemniser le sacrifice du propriétaire? Comment mettre en relation ces communes et les propriétaires concernés?

Pourquoi ne pas mettre sur pied une bourse d'échanges? Le propriétaire d'un terrain agricole qui passe en zone à bâtir voit la valeur de son bien augmenter de 5 à 500 francs le m². Il peut utiliser cette plus-value pour indemniser le propriétaire qui accepte de déclasser son terrain de la zone à bâtir à la zone agricole. Chacun peut, par exemple, faire la moitié du chemin, financièrement parlant; l'un verse, l'autre reçoit 250 fr/m².

Si les deux terrains se trouvent dans la même commune, une modification du plan des zones suffit. En revanche, si les terrains se trouvent dans des communes différentes, il faut faire approuver simultanément les modifications des plans des zones des communes concernées. C'est là que le Département cantonal en charge de l'aménagement du territoire intervient, puisque l'autorité cantonale doit ratifier toutes les modifications des plans d'affectation. C'est à ce moment que le Canton peut s'assurer qu'il y a compensation sans augmentation de la surface totale de la zone à bâtir légalisée. L'activité des autorités communales et cantonales se borne à cette approbation et ratification. Quant aux propriétaires privés, ils règlent directement entre eux l'aspect financier de l'opération. D'ailleurs, cette «vente» de droits à bâtir permet certainement de susciter l'intérêt fiscal du Canton et des communes concernées.

Au lieu de pleurnicher, les autorités en charge de l'aménagement du territoire pourraient prendre l'initiative de la création de cette «bourse du territoire»; mais un particulier connaissant le secteur pourrait aussi se mettre sur les rangs.

Jean-Michel Henny

Les Marches du Pays 2015

Le Tour des trois Monts (Mont Pèlerin, Mont Chesau, Mont Vuarat)

Après une excursion dans le Jura neuchâtelois en 2014, l'organisateur des Marches du Pays propose cette année aux lecteurs de *La Nation* un trajet à cheval sur les cantons de Vaud et Fribourg.

Itinéraire: Station du Mont Pèlerin – Chesau – Granges – Bossonnens – Châtel-Saint-Denis

Dates: Samedi 2 mai 2015
(en cas de mauvais temps, renvoi au samedi 9 mai)

Durée: Environ 6h00 de marche

Points forts:

- La tour de télécommunication Plein Ciel, au sommet du Mont Pèlerin
- Le site médiéval de Bossonnens
- Magnifiques vues sur le Bassin lémanique et le district fribourgeois de la Veveyse

Renseignements:

Les personnes intéressées s'adresseront à:

La Nation, Rédaction et administration,
Place Grand-Saint-Jean 1, Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h-10h), courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ou consulteront directement notre site (descriptif et photos):
www.ligue-vaudoise.ch

Une armée européenne

Dans le contexte des tensions entre la Russie et l'Occident, des voix s'élèvent pour doter l'Union européenne d'une armée. M. Jean-Claude Juncker a ressorti cette vieille idée des tiroirs bruxellois. Sur le site *Boulevard Voltaire*, M. Renaud Camus s'est non sans surprise rallié à la proposition du président de la Commission européenne.

En l'état, cette Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) consiste en une alliance militaire entre les membres de l'Union. Elle n'a pas d'objectif stratégique précis. Ses missions sont exprimées en termes très généraux. Une obligation de défense mutuelle est instituée. Elle est néanmoins suffisamment lâche pour laisser aux neutres leur statut et ne pas déroger aux obligations imposées par une éventuelle appartenance à l'OTAN. Cette alliance a déjà fonctionné par le déploiement de l'EUFOR au Tchad, en 2008.

La proposition de M. Juncker tient en réalité de la fuite en avant. Face à une Europe divisée sur la politique monétaire à mener, face à la possible sécession de la Grèce de la zone Euro, proposer un projet unificateur détourne les énergies et l'attention. M. Alain Jeannot, rédacteur en chef de *L'Hebdo* et proeuropéen notoire, ne s'y est pas trompé dans un éditorial intitulé «Les vertus d'une utopie». Ce projet souffre toutefois de vices fondamentaux.

La politique militaire est indissociable de la politique étrangère. Avant d'avoir une armée, l'Union doit mener une politique étrangère durablement harmonieuse. Les Etats membres devraient donc abandonner toute prétention diplomatique autre que frontalière. La comparaison avec

la Confédération helvétique n'est pas sans intérêt. Parallèlement à la prise d'importance de l'armée suisse – et à la disparition des contingents cantonaux –, la Confédération a progressivement mené elle-même la politique étrangère des Etats souverains qui la composent. La condition préalable d'une telle évolution institutionnelle a été la neutralité de la Suisse. Elle est le seul moyen d'éviter les divisions internes. Or il n'est pas envisageable de demander à l'Union d'être neutre.

Nous savons combien les Etats européens sont attachés à leur politique étrangère. Les plus importants n'hésitent par ailleurs pas à accompagner celle-ci d'une politique de puissance musclée. Les très nombreuses interventions militaires de la France en Afrique le démontrent. La Grande Bretagne quant à elle maintient avec le Commonwealth des liens privilégiés. Elle apparaît de plus comme l'alliée de choix des Etats-Unis. L'Allemagne, au nom du traumatisme de la seconde guerre mondiale, mêle une politique étrangère forte avec une armée pourtant misérable.

Cet attachement au maintien d'une diplomatie nationale témoigne d'une désunion plus profonde que sur la seule nécessité d'une politique étrangère européenne. Elle est la preuve que les Etats n'ont pas abandonné leur souveraineté interne. Cette dernière préexiste à la politique étrangère, dont elle est la guide. Car c'est bien la liberté politique d'un pays et de ses citoyens qu'une armée protège en dernier recours, même outre-mer, comme le montre la question de l'EI. Une

armée européenne ne pourra donc se construire qu'au prix de la destruction des derniers lambeaux de la conscience nationale des pays européens.

Il est pourtant vrai que de nombreux membres de l'UE n'ont plus d'armée digne de ce nom; l'Autriche et la Belgique en sont d'excellents exemples. Mais l'appartenance de certains membres à l'OTAN atténue cette faiblesse. Elle donne en contrepartie une influence certaine aux Etats-Unis sur leur programme de politique étrangère. M. Renaud Camus voit dans cette démantèlement générale une occasion de rayonnement pour la France. Forte d'une culture militaire encore vivace et expérimentée, la République servirait d'exemple à la construction de cette armée européenne. Il y a quelque chose de très dangereux à voir le cadre d'une renaissance nationale dans une organisation telle que l'Union.

Par essence, son idéologie nie le principe national. La France pourrait certes peut-être «assumer à nouveau son statut de puissance», comme le dit M. Camus, mais par procuration et de manière aussi indirecte qu'incertaine.

N'en déplaise à M. Camus, il n'y a aucune prétention civilisationnelle dans la proposition de M. Juncker. L'universel ne se défend pas au niveau le plus large possible. Précisément parce qu'il est fait de réalités multiples et différentes, aux intérêts concrets parfois opposés, l'universel se réalise dans le particulier.

L'argumentation de MM. Juncker et Camus souffre d'un mal que nous connaissons bien. En tant que fédéralistes nous l'avons souvent combattu.

Ce mal part du présupposé que tout ce qui est centralisé est plus efficace. Malgré une possible mutualisation des moyens militaires¹, il n'y a pas de raisons que les logiques budgétaires présidant aux désarmements nationaux actuels disparaissent d'un jour à l'autre. Au contraire, dans ce contexte, toute réforme devient plus dangereuse. Avec une seule armée européenne, il n'y aura plus qu'une seule armée à désarmer. Car une seule armée sans chars est plus mauvaise qu'une alliance de vingt-sept armées, dont trois n'ont pas de chars.

La proposition de M. Juncker est un avatar peu surprenant de l'obsession centralisatrice des commissaires européens. L'enthousiasme de M. Camus est teinté de romantisme. Cela ne l'empêche pourtant pas d'être conscient des colossaux problèmes institutionnels que pose cette idée. Ceux-ci sont à l'origine de sa non-réalisation permanente.

Osons espérer une chose. L'Union européenne devient peut-être consciente du vide stratégique que son pacifisme a contribué à produire en Europe ces vingt-cinq dernières années. Mais elle répond mal au problème. Le seul moyen de court-circuiter cette proposition dangereuse, car sans fondements réels, est que les nations européennes anticipent l'escalade, et se réarment. Le second débat qui doit accompagner ce réarmement est celui de l'influence qu'elles veulent bien donner à l'OTAN.

Félicien Monnier

¹ La mutualisation des forces armées est un principe voulant que les différentes tâches d'une armée soient chacune confiées à un pays: l'aviation au Portugal, la marine à l'Angleterre, les blindés aux Allemands, etc...

Avec une seule armée européenne, il n'y aura plus qu'une seule armée à désarmer.

Marre du verbe être!

Sur la liste des mots interdits, comme *race*, *Mademoiselle*, *élite* ou *naturel*, il en est un qui surprend: le verbe *être*, dont la réputation se ternit. Ce n'est pas nouveau. Nous nous souvenons d'une jeune fille qui avait renoncé à lire *La Nation* parce qu'elle trouvait que le bimensuel avait la manie d'identifier et de définir toute chose, que les rédacteurs y utilisaient par conséquent trop souvent le verbe *être*.

Plus récemment, un blogueur genevois, Sylvain Thévoz s'est rebellé sur les ondes de la RTS contre ce même verbe. Il s'est spécialisé dans la dénonciation de l'*essentialisme*, c'est-à-dire de l'idéologie consistant à enfermer les communautés dans une définition étroite dont elles ne peuvent se défaire.

Le *Monde* du 6 février nous dit par exemple que le discours djihadiste caricature et essentialise l'Orient et l'Occident [...], il essentialise le monde musulman et les musulmans en réduisant le culturel au culturel [...], en face, l'Occident est lui aussi essentialisé comme raciste, islamophobe, impur [...], cette double essentialisation autorise la remise en question du

caractère universel des valeurs démocratiques sous prétexte qu'elles sont le produit de l'Occident. Le journaliste du *Monde* conclut: *Il faut une offre alternative forte. Une éducation égalitaire laïque et démocratique susceptible d'encourager les jeunes à se construire dans l'autonomie et la pensée critique.*

Nous n'allons pas refaire l'histoire de la philosophie de Parménide (*l'être est*) à Sartre (*l'existence précède l'essence*), en passant pas Héraclite (*on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve*), car les phobiques de l'essence ne sont pas vraiment philosophes. En s'attaquant au verbe *être*, ils se figurent transgresser les limites posées à leur liberté, ce en quoi ils n'ont pas tort, car les essences sont bien des définitions qui enserrant des choses ou des personnes diverses dans des espèces. Elles sont construites par induction et ordonnent une réalité infiniment foisonnante. Les définitions sont discriminantes, elles nous indiquent qu'un fauteuil n'est ni une chaise ni un tabouret, bien que ces objets nous permettent tous de nous asseoir. Un Genevois, un Vaudois et un Jurassien sont tous suisses, mais ils ont chacun leurs caractéristiques propres. Tout le monde s'est rendu

compte un jour ou l'autre que certains individus détonnent dans leur espèce. La richesse du réel déborde parfois les capacités du langage. Il y a des Vaudois bien vaudois et d'autres qui ne correspondent pas au portrait qu'on brosse d'eux.

Quand on définit, on discrimine, mais discriminer ne signifie pas haïr. Si je dépeins le Vaudois typique, je ne déteste ni ceux qui s'éloignent du modèle, ni les Valaisans ou les Genevois, au contraire.

C'est pourtant ce que croient les anti-essentialistes. Définir des groupes de populations, des ethnies, des nations revient à leurs yeux à provoquer conflits et lynchages. Il faudrait presque renoncer à la connaissance exprimée en mots sous prétexte de ses insuffisances et des dangers qu'elle engendre. Les anti-essentialistes craignent que les mots ne les «stigmatisent», comme des étiquettes que leur collerait un pouvoir honni.

Il est à noter que les «valeurs humanistes», la «démocratie» et l'«égalité» existent en revanche pleinement et ne sont jamais accusées de servir à l'«essentialisation» ou à la «stigmatisation»...

Ceux qui détestent l'être constituent la cohorte des victimes auto-proclamées, les antiracistes, les féministes, les gays, les transsexuels, qui n'acceptent pas la moindre frontière, qui ne jurent que par les identités multiples ou «millefeuilles». Bien sûr, on peut être humain, suisse, vaudois, urbigène, banquier et passionné d'échecs, mais les anti-essentialistes exigent davantage. Ils refusent de hiérarchiser les appartenances, évaluent les choix qu'ils disqualifient comme «binaires», veulent posséder en même temps des qualités contradictoires, n'être ni homme ni femme, ou passer d'un sexe à l'autre, être un jour un notaire parisien, le lendemain une cheffe de chantier suédoise, le surlendemain un pêcheur à la ligne canadien homosexuel. Ils n'acceptent ni finitude, ni obstacles, ni ordre.

Au nom de quoi les fantasmes de quelques-uns les autoriseraient-ils à régler le langage de tous?

Certes tout coule, on ne se baigne pas deux fois dans la même eau, mais le Rhin n'est ni le Rhône, ni le Gange, pour longtemps encore.

J. P.

Tempête pascale sous un crâne de rédacteur en chef

Bons, les cocos, la fête de Pâques arrive, et j'ai toujours pas le sujet pascal qui accroche...

J'avais d'abord envisagé de revenir sur les objections scientifiques qu'appelle le récit de la résurrection. Ça se serait appelé «Quand on est mort, c'est pour longtemps». C'est toujours fascinant de voir les ecclésiastiques esquiver la question à coup de vertigineuses acrobaties métaphysiques. Mais on l'a fait cinq fois depuis que je suis dans la maison. Et le dernier qu'on a interviewé se croyait tellement obligé de s'aplatir que j'en avais mal aux lombaires pour lui.

En revanche, j'aurais bien aimé traiter le fait que la résurrection est un mythe obligé de toutes les religions. Le titre «Une élite d'immortels» aurait cartonné. Malheureusement, je sais de source sûre que c'est le thème de la concurrence.

Il y aurait bien sûr «La Bible sur le divan», une interprétation psychanalytique du récit de la résurrection. Un chrétien m'a soutenu qu'il ne fallait pas parler d'interprétation mais de *filtrage*... Bof... Quoi qu'il en soit, si le psy est un peu vicieux, le récit biblique est atomisé, et on assure le courrier des lecteurs pour toutes les vacances de Pâques.

Joseph Zisyadis, qui est docteur en théologie de la main gauche, me proposait de montrer, *Capital* en main (gauche également), que la résurrection est un événement collectif qui interviendra au lendemain de la révo-

lution prolétarienne. Titre possible: «Le Grand Soir commence à quinze heures». Mais il avait vraiment l'air d'y croire, et j'aime pas trop les sectaires.

Y a aussi ce Reza Aslan, qui prétend que Christ était un révolutionnaire... Vous me direz que ce n'est pas nouveau, puisqu'en 1975, Richard Horsley nous faisait déjà le coup du chef de bande cherchant à établir une société plus égalitaire. Mais le plus, c'est qu'Aslan est musulman. On titrerait: «Pâques, une révélation musulmane...»

Un vieux libéral m'a proposé un article prouvant que Jésus est certes ressuscité, mais dans le cœur de ses disciples. J'aurais été preneur, sous le titre «Pour une résurrection morale», mais le type était vraiment trop exigeant financièrement.

Il y a aussi l'histoire du coup monté dans le jardin de Gethsémani, le Christ qui se carapate en Egypte où il devient un grand initié et crée le chat, tandis qu'un innocent gogo paie à sa place... Variante: c'est le frère du Christ qui a fait la doublure et se rend compte trop tard de la réalité du *deal*.

On pourrait aussi affirmer, d'autant plus péremptoirement que ça ne repose sur rien, du moins à ma connaissance, que les chrétiens n'ont cru à la résurrection qu'à partir du quatrième siècle, sous la pression d'une minorité réactionnaire du Saint-Siège... Titre: «Une foi sous influence».

Bon, il y a évidemment la femme du Christ. Vous savez, cette «décou-

verte» récente d'un parchemin où celui-ci dit «ma femme». Certains prétendent que ce papier est un faux grossier, mais, qu'est-ce qu'on en sait? Ce jugement n'est-il pas lui-même un faux grossier, conçu dans les caves du Vatican? Soit dit en passant, j'aimerais qu'on me parle d'un faux qui ne serait pas grossier, un faux délicat, un faux raffiné... Bref, qu'est-ce que cela coûte de relancer l'affaire? Avec une bio insidieuse de Marie-Madeleine, un arbre généalogique un peu viril et sous le titre «Quota trinitaire», ça pourrait être vendeur.

Ou alors, affirmer que le récit de la résurrection enclenche une évolution humaniste et progressiste du monde qui aboutira à la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme, ou de la femme par l'homme, ou de la nature par l'homme, ou du sud par le nord, ou des civils par les soldats, ou des soldats par les généraux, ou des généraux par le complexe militaro-industriel, enfin, selon le libre choix idéologique de chacun (qui est d'ailleurs toujours le même). Titre: «Un Christ de plus en plus juste».

Ou alors prendre le contrepied et ne pas parler du tout de Pâques, évoquer plutôt la Pâque juive, qui a le privilège de l'antériorité, le Ramadan, le pre-

mier mai, les fêtes du solstice des néopaiens européens, ressortir d'antiques traditions préchrétiennes, voire préjudéo-chrétiennes, qui montrent que les Juifs et les chrétiens se sont appropriés sans droit des récits sumériens. Titre: «La religion primordiale». Ou demander à un marabout numérologue de nous faire les chiffres du Christ («Quand on aime, on compte»)... Ou relire Nostradamus annonçant que le Messie reviendra dans quinze cents ans, trois mois et deux jours («Un signe clair»). Ou faire une *interview* croisée d'Elisabeth Teissier et de Hubert Reeves («Un Christ métascientifique»)... Ou demander à un prof de la Faculté de théologie et de science des religions en quoi tout est faux dans les Ecritures, en particulier la divinité de Jésus, sa résurrection, ses miracles et l'annonce de son retour («La résurrection n'a pas la masse historico-critique»).

Débrouillez-vous! Evitez juste de parler de la Résurrection au premier degré et avec une majuscule. Il ne faut pas choquer l'éventuel lecteur musulman lambda et surtout les «observatoires» de l'islamophobie, assez pointus sur tout ce qui pourrait choquer le musulman lambda...

Et grouillez-vous, parce que dans neuf mois, rebelote avec Noël... L'année liturgique est courte.

O. D.



Noms d'oiseaux

Les ornithologues suédois, après avoir répertorié 10'709 noms d'oiseaux, ont dû modifier ceux d'entre eux dont on jugeait qu'ils étaient susceptibles de présenter une connotation raciste. La nomenclature utilisée jusqu'ici contenait en effet une *alouette nègre*, un *istiophorus cafre*, une *sarcelle hottentote* ou encore un *zigenarfagel* (oiseau tsigane). On croit savoir que la *chouette lapone* (rien à voir avec une chouette Lapone qui lirait par hasard ces lignes) a échappé à cette épuration ethnico-linguistique.

LE COIN DU RONCHON

Ne gloussez pas de rire: face à ceux qui, comme vous, se gaussent de cette opération oiseuse, il se trouve tout de même des têtes de linotte pour affirmer sentencieusement qu'elle est opportune et même nécessaire car, contrairement au ridicule, *le racisme tue*. On l'a vu aux Etats-Unis où la police de Ferguson s'adonnait à la chasse à de drôles d'oiseaux.

La démarche d'ornithopurification est donc lancée et on ne doute pas qu'elle va donner des ailes à ceux et celles qui luttent contre toutes les formes de discriminations. Le féminisme n'y trouvera que médiocrement son compte, car ce sont plutôt les noms

masculins qui font défaut. On ne parle pas d'*alouette*, ni de *mouet*, ni d'*outard*. *Hirondelle* existe mais reste peu usité, tandis que *tourterelle* fait référence à l'âge et non au genre. Le seul champion de l'égalité est le *bécasseau*, qui cohabite très épiquement avec la *bécasse*. Mais quel serait le féminin de *coucou*? *Coussecousse*? Et de *faucon*? (Ce n'est pas ce que vous croyez: *fauconne* existe!) Goélande, en revanche, ferait un joli prénom. On notera encore que le respect des handicapés voudrait qu'on parle de *canarde* plutôt que de *canne* – surtout si le mari de cette dernière est un canard boiteux – et aussi qu'on mette à l'index ce poème scandaleux où Baudelaire se moque de l'albatros au sol, cet *infirme qui volait*. Quant à la *sterne naine*, on devrait se contenter de dire qu'elle est *de taille modeste*. Enfin, l'effort de rapprochement des classes sociales amènera peut-être à débaptiser le grand-duc – qui bout d'indignation à cette idée. Faut-il y voir un cygne des temps?

Rassurez-vous, nous ne parlerons pas ici de toutes les espèces qui volent, surtout si elles sont protégées – après tout, ce ne sont que de petits larcins qui ne justifient pas que l'on déclenche le plan Epervier. Mais nous concluons sur un appel à la tolérance religieuse envers tous ceux qui croissent en l'un ou l'autre dieu: ne répétez pas comme des perroquets que les gypaètes barbus sont des rapaces.

Slalom fédéraliste

Après que les citoyens du canton de Nidwald ont refusé de supprimer l'enseignement du français à l'école primaire, la politicienne socialiste Geraldine Savary s'est exprimée dans les colonnes de *24 heures* (9 mars 2015), répondant notamment au journaliste qui lui demandait s'il ne fallait pas régler cette question au niveau fédéral: «Je suis persuadée que triturer la Constitution dans tous les sens n'est pas une bonne solution. C'est aux cantons de fixer les objectifs pédagogiques. Une intervention de la Confédération risque de braquer les acteurs cantonaux et aurait un effet contre-productif. [...]»

C'est bien connu: les socialistes sont fédéralistes *quand ça les arrange*. Réjouissons-nous donc que, dans ce cas-là au moins, ça les arrange. Et gardons cette citation sous le coude pour

la ressortir la prochaine fois qu'ils dérapent. (C'est déjà le cas dans la même interview, quinze lignes plus loin, lorsque Mme Savary préconise d'inscrire dans la loi sur les langues l'obligation d'enseigner la deuxième langue fédérale au degré primaire.)

P.-G. B.

Le compte n'était pas bon

En ce qui concerne les effectifs des Jeunesses campagnardes vaudoises, nous avons mal transcrit les chiffres tirés de leur site: ce n'était pas 1600 membres, mais 6000 qu'il fallait lire. Ces chiffres sont d'ailleurs également caducs, puisque la FVJC compte aujourd'hui 8118 membres répartis en 206 sections.

D.

Condoléances

Notre ami et rédacteur en chef Jean-Blaise Rochat a eu la peine de perdre son père, monsieur Paul-Marius Rochat, le 14 mars dernier. A lui, à sa mère Mary-José et au reste de sa famille, nous transmettons nos plus sincères condoléances. (*réd*)

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges